

Des combattants de Dieppe sont en route vers Montréal

Débarqués du navire-hôpital "Lady Nelson" — Câbles puis chaînes aux mains du matin au soir — Décorations à 107 Canadiens — L'"Iroquois" a recueilli les survivants d'un navire marchand — Les propriétaires doivent chauffer

Halifax, 25 — Au nombre des anciens prisonniers canadiens des Allemands en Europe, débarqués hier du navire-hôpital *Lady Nelson*, se trouvent plusieurs soldats qui ont participé à l'assaut de Dieppe et qui sont restés aux mains des nazis. D'autres militaires viennent du front de la Sicile et de l'Italie.

Interrogés sur la nature des attaches que les Allemands ont mises aux mains des Canadiens dans les camps, les arrivants ont déclaré que les Nazis ont commencé par leur mettre des câbles aux mains avant de leur passer des chaînes. Il s'agissait en dernier lieu de menottes reliées par une chaîne de douze à quinze pouces.

Le soldat Joseph Brenner, de Windsor, Ontario, a dit là-dessus: "Nous étions forcés de porter ces menottes à partir de très tôt le matin jusqu'à 9 h. 30 le soir. On nous les enlevait trente minutes avant de nous envoyer coucher. Et cela a duré de décembre dernier jusqu'à il y a quelques jours seulement."

Le soldat Brenner, qui a une femme et deux petits enfants, a ajouté qu'il a pu, de temps à autre, se reposer des ses chaînes en travaillant dans les magasins de la Croix Rouge. D'autres, a-t-il dit, s'arrangeaient pour enlever leurs chaînes, le jour, et pour ne les remettre que lorsque les Allemands s'apprétaient à leur enlever leurs menottes.

Le sergent André Michaud, de Montréal, qui a été soigné dans un hôpital pendant trois mois en France, avant d'être conduit dans un camp de prisonnier allemand, situé près de la frontière germano-polonaise, a dit qu'à la suite d'un raid contre Hambourg, des aviateurs canadiens et anglais ont aussi été enchaînés pendant six mois. "Les Allemands leur ont dit, a-t-il précisé, qu'ils les enchaînaient à cause des dommages qui avaient été infligés à Hambourg".

Michaud et tous les autres prisonniers des Allemands qui sont revenus, se sont accordés pour dire qu'il n'y aurait pas eu moyen de vivre dans les camps-prisonniers allemands, n'eût été la Croix Rouge qui faisait tenir chaque semaine à chaque prisonnier un généreux colis de vivres et de vêtements.

Michaud a dit encore: "A un mille de l'endroit où nous étions, il y avait un camp de prisonniers russes. Les Russes n'ont pas de Croix Rouge. C'est par centaines qu'ils mouraient parce qu'ils n'avaient pas assez à manger, pas assez pour se vêtir et que personne ne les soignait lorsqu'ils étaient malades. Il leur fallait travailler et vivre avec ce que les Allemands leur donnaient. Les Allemands nous donnaient la même chose à nous mais nous avions en plus les colis de la Croix Rouge. Ce sont ces colis qui nous ont sauvés."

Parmi les Canadiens français qui sont de retour, mentionnons le major Charles Pagé, de Calgary, le soldat Laberge, de Levack Mines, Ontario; le caporal R. Ostiguy, de Montréal, et le lieutenant-caporal G. Jalbert, de Montréal; le lieutenant Guy Robitaille, de Lauzon, Québec, blessé en Sicile, ce qui lui a valu la croix militaire.

Les propriétaires doivent chauffer

Ottawa, le 25. — Un représentant de l'administration des loyers, à la Commission des prix et du commerce, a déclaré hier que les propriétaires doivent maintenir dans leurs logements une température saine et raisonnable.

Des rapports qui parviennent à la Commission indiquent que certains propriétaires ont mal interprété les instructions du ministère des Munitions et Approvisionnements sur la conservation du combustible et qu'ils croient bien faire en réduisant fortement la température des logements.

Il n'y a pas de doute qu'on ne doit pas perdre le combustible, mais, par contre, les administrateurs de la Commission des prix et les régisseurs du ministère des Munitions et Approvisionnements soulignent qu'il n'y a absolument aucune disposition dans leurs ordonnances qui permette de réduire outre mesure la quantité de chaleur qu'ils fournissent à leurs locataires. Une telle manière d'agir peut être dangereuse, particulièrement, s'il y a dans les logis des personnes malades ou des jeunes enfants. Les autorités essaient même aux propriétaires de faire examiner et réparer si nécessaire leur système de chauffage afin de s'assurer qu'il donnera un bon rendement. Elles recommandent une température maximum de 68° de chaleur avec baisse au cours de la nuit.

(Comm.)

107 Canadiens décorés

Ottawa, 25. — Hier le vice-roi du Canada, lord Athlone, au cours d'une cérémonie solennelle, a décoré 107 Canadiens. Il a décerné entre autres décorations: les insignes de commandeurs de l'Ordre de l'Empire britannique à Mme Louis de Gaspé Beaubien, d'Outremont, et à M. Philippe Brais. Le colonel Henri Desrosiers, sous-ministre de la Défense, a été créé commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, de même que M. W.-L. de Carteret, sous-ministre pour l'Air,

Soldats canadiens décorés par les Français

Quelque part en Angleterre, 25 (C. P.) — Neuf soldats canadiens qui ont combattu à Dieppe, le 19 août 1942, ont été décorés de la Croix de guerre au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient des représentants de la France combattante et des officiers supérieurs canadiens. On remarquait au nombre des spectateurs: le brigadier Georges Vanier, ministre du Canada auprès des gouvernements alliés à Londres; le major-général J. H. Roberts, qui commandait l'expédition de Dieppe; le colonel Philippe Pierrené, ancien représentant au Canada du général de Gaulle; le commandant Norbert Morin, de S.-Hyacinthe, directeur des services médicaux français; le colonel Paul Gaborry, commandant d'un hôpital général canadien-français et le lieutenant Paul Sauvart, officier de la France combattante autrefois surintendant des pénitenciers canadiens.

Rations supplémentaires

Ottawa, 25 (C.P.) — Les chemins qui ont été pendant 36 heures ou plus de leur foyer, par suite de leur travail, et qui sont obligés de préparer leur repas, à leur besogne, recevront un boni de deux semaines supplémentaires de rations, à chaque deux mois. Ce boni ne vaut pas pour les employés qui mangent dans les wagons à dîner ou dans les restaurants. Le supplément de ration sera un coupon de sucre, un coupon de thé ou café, quatre coupons de viande, deux coupons de beurre et un coupon de conserves.

En quelques lignes

—Le destroyer canadien *Iroquois* a recueilli les survivants d'un navire marchand. Deux marins de ce navire furent les héros de cette aventure. Ils enlevèrent prestement leurs vêtements et plongèrent à maintes reprises pour rescaper les hommes qui se noyaient après que les bombes eurent transformé leur navire en une fournaise ardente. Leur bravoure leur valut des éloges.

—On annonce la promotion du major Val Leduc au poste d'officier d'état-major général du grade II.

—Le capitaine J.-A.-R. Parent a récemment été promu au rang de capitaine.

—Marshall Tripp, employé de la compagnie John Inglis, a fait aujourd'hui sa 110e donation de sang. Il a déjà donné 154 chopines de son sang.

—Le conseiller municipal communiste Michael Buhay a reçu de la Commission des prix des lettres disant que les règlements relatifs au logement dont il se plaint ont précisément pour but de protéger les locataires. M. Buhay n'en est pas convaincu. Il prétend qu'en mai prochain on verra bien que les ordonnances n'atteignent pas le but visé.

—On mande de Londres que l'aviation De Havilland a préparé les plans d'un avion super-mosquito, qui tout en conservant sa vitesse de 400 milles à l'heure, pourra transporter la moitié de la charge de bombes d'un bombardier.